

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2019070021</i>	<i>30/09/2019</i>

*Référence de la décision : A/CT/2019-09-254*

### **Renouvellement de l'agrément du centre de formation de la circulation ferroviaire de Lyon de SNCF Réseau :**

A été renouvelé, pour une durée de cinq ans, l'agrément du centre de formation de la circulation ferroviaire de Lyon de SNCF Réseau afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire suivantes :

- Tâche A : Manœuvrer les signaux et autres installations de gestion des circulations ;
- Tâche B : Assurer le service de la circulation ferroviaire ;
- Tâche H : Commander une manœuvre ;
- Tâche I : Utiliser des installations de sécurité simples ;
- Tâche K : Réaliser un essai de frein ;

Cet agrément est valable jusqu'au 30 septembre 2024.